

commun, était tombée aux mains des musulmans ; mais, en 1856, après la guerre de Crimée, l'empereur ottoman donna à la France l'église et le terrain environnant.

C'est M. Mauss, architecte consciencieux et distingué, qui fut chargé par le gouvernement français de la restauration de Ste-Anne.

Son œuvre est irréprochable.

Il a refait pierre à pierre l'ancien édifice, sans rien changer aux lignes primitives, au point que le sanctuaire de notre sainte semble sortir des mains mêmes des artistes du douzième siècle.

Aussi l'impression que sa vue produit sur les visiteurs est-elle très vive ; et ce qui charme encore plus : c'est le seul des grands sanctuaires de Jérusalem, nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois, qui appartient aujourd'hui sans partage aux catholiques.

Lorsque nos coreligionnaires n'en sont pas absolument exclus, ils sont au moins contraints de partager tous les autres édifices religieux avec le schisme et l'hérésie. Sainte Anne n'a pas permis à l'erreur de venir s'installer dans sa maison et sur son tombeau.

L'église de Ste-Anne à Jérusalem est composée d'un narthex, d'un vaisseau central avec trente fenêtres en pierre ajourées et d'un chœur spacieux—lequel se prête parfaitement bien à la pompe des cérémonies du rite grec suivi dans cette église d'après les ordres formels du Saint-Père.

Deux rangs de piliers d'architecture différente divisent l'édifice en trois nefs syro-byzantines, terminées chacune par une abside garnie d'un bel autel.

La coupole, qui s'élève à l'intersection du transept et de la nef principale, revêt à la fois un caractère de simplicité et de majesté remarquables.

Sous l'église se trouve la crypte que nous avons décrite dans un article précédent et qui renferme l'ancienne maison de Joachim et le tombeau de sainte Anne.

Les pèlerins de la Bretagne et du Canada surtout aiment à s'y agenouiller, avec cette dévotion calme et profonde que favorise l'obscurité, pour méditer en général sur la vie des parents de la sainte Vierge et plus spécialement sur les transports d'allégresse dont ils furent saisis à la naissance de leur enfant.